

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le mardi 4 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Bernard LEPERS, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEPERS Bernard, HERBETTE Jean-Luc, GALLET Jean-Claude, MARDYLA Laurence, THIBAUT Marie-Françoise, GIRAUD Ghislain, d'HAUTEFEUILLE Omblin, MOURONVAL Jérôme, RINGEVAL Annie, JOURDAIN Régis, DUPUIS Jean-Marc,

Etaient Absents excusés

CERCLIER Laurent donnant pouvoir à GALLET Jean-Claude
DOMET Loïc donnant pouvoir à LEPERS Bernard
LERICHE Thierry donnant pouvoir à Jean-Marc DUPUIS
MABILLE Dominique,

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame d'HAUTEFEUILLE Omblin a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

APPROBATION DES DERNIERS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 6 AVRIL ET 15 AVRIL 2010

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME (04 05 2010 26/082)

Monsieur le Maire procède à la lecture de la circulaire du 1^{er} mai 2010 et du projet de convention.

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme en date du 29 mars 2010 approuvant le projet de convention à intervenir entre le Centre de Gestion et les collectivités ;

CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

VU la circulaire du Centre de Gestion en date du 1^{er} mai 2010, relative à l'organisation de ce service,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités;
- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention avec effet au 1^{er} septembre 2010;
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

LETRE DE MONSIEUR CLAUDE BELLIN DU 24 AVRIL 2010. ETAT DE LA CHAUSSEE.

Monsieur LEPERS procède à la lecture du courrier de monsieur BELLIN Claude du 24 avril 2010 concernant l'état de la chaussée.

Monsieur LEPERS donne connaissance du courrier de réponse.

ABANDON D'ÉPAVE D'UN VÉHICULE TERRESTRE A MOTEUR RUE CHARLES DE GAULLE (04 05 2010 27/082)

Monsieur LEPERS procède à la lecture du courrier envoyé à la gendarmerie de Picquigny concernant un véhicule Citroën AX abandonné sur la voie publique rue Charles de Gaulle et la réponse de l'adjudant BAILLET, commandant de la brigade.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au retrait du véhicule par un garage compétent.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMIRTOM PICARDIE OUEST ADOPTES PAR LE SMIRTOM LE 30 MARS 2010. ACCEPTATION DE CETTE MODIFICATION. (04 05 2010 28/082)

Par délibération en date du 30 mars 2010, le SMIRTOM PICARDIE OUEST a délibéré pour adopter ses nouveaux statuts, annexés à la présente.

Les modifications concernent :

- L'adhésion des communes de Cerisy Buleux, Framicourt, Le Translay et Rambures à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- L'arrêt de la collecte des déchets verts en porte à porte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acceptation de la modification des statuts du SMIRTOM PICARDIE OUEST.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère :

Article 1 : Les nouveaux statuts du SMIRTOM PICARDIE OUEST annexés à la présente sont adoptés ;

Article 2 : Cette décision du Comité Syndical du SMIRTOM PICARDIE OUEST notifiée le 30 mars 2010 est approuvée dans le délai de trois mois ;

Article 3 : Il est demandé à Monsieur le Préfet de la Somme de prendre les décisions et actes nécessaires à la prise en considération de toutes les conséquences relatives à cette modification de statuts ;

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

SIGNATURE D'UN PRÊT A USAGE ENTRE LE CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE ET LA COMMUNE (04 05 2010 29/082)

Le conservatoire des sites, suite à la réunion du 13 avril, désire gérer l'ensemble du marais du moins sur la partie communale. Il est donc nécessaire d'établir un prêt à usage. Pour une durée de 16 ans afin qu'il arrive à terme en même temps que le bail emphytéotique.

L'entretien, l'aménagement et la protection du marais sont des avantages non négligeables à prendre en compte.

3 parties sont concernées par ce prêt à usage, Monsieur POUYEZ Frédéric, le conservatoire des sites et la commune.

Monsieur LEPERS procède à la lecture du projet de prêt à usage,

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce prêt à usage, autorise le maire à le signer. devant un notaire

REMPLACEMENT DU SUR-PRESSEUR DU CHATEAU D'EAU, CHOIX DE L'ENTREPRISE (04 05 2010 30/082)

Monsieur HERBETTE présente les devis de deux entreprises (DELAPORTE et Equipement Picard) pour le remplacement du sur-presseur.

Fournisseur	Type de surpresseur	Débit m3/h par pompe	Type de canalisations	Type de ballon	Accessoires	Prix € HT.	Prix € TTC.
Equipement picard	Variateur type grundfos 3x4kw	20m3/h par pompe	Galvanisées	300L /10 bars	By-pass avec clapet DN80, Compteur de distribution DN80,pour débit horaires et m3 journaliers, 2 vannes DN80	24 720	29 565

Equipement picard	Variateur type grundfos 3x4kw	20m3/h par pompe	Inox	300L /10 bars	By-pass avec clapet DN80, Compteur de distribution DN80, pour débit horaires et m3 journaliers, 2 vannes DN80	28 800	34 445
SARL Delaporte	Surpresseur vitesse variable avec 3 movitec 3x2,2 Kw	12m3/h	Inox	100L		13 824	16 534
SARL Delaporte	Surpresseur vitesse fixe avec 3 movitec 3x1,5 Kw	12m3/h	Inox	300L		11 898	14 230
SARL Delaporte	Remplacement 3 pompes GMI2-1104	12m3/h	Inox			11 017	13 176
SARL Delaporte	Surpresseur vitesse variable avec 3 movitec V18 3x2,4 Kw	20m3/h	Inox	200L	Tuyauterie Inox, contacteur à flotteur, compensateur, robinets papillon	17 663	21 125

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la SARL DELAPORTE pour 17 663 €HT soit 21 125 € TTC, autorise le maire à signer l'ordre de service.

REPLACEMENT DES VANNES D'ARRET DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE HENRI BOISTEL DE BELLOY. CHOIX DE L'ENTREPRISE (04 05 2010 31/082)

Jean-Luc HERBETTE présente le projet de poser 3 vannes d'arrêt afin d'isoler quelques rues en alimentation d'eau potable en cas de nécessité.

Une à chaque extrémité de la rue Henri Boistel de Belloy et une au niveau de la place.

2 devis sont présentés, un par Mr BENAUT et un par Mr DELAPORTE.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis le moins élevé de 7 440.53 € TTC de l'entreprise DELAPORTE.

La séance est levée à 23 h 00

Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits.

Le Maire et le Conseil Municipal.